

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 22 septembre 2022

Date d'affichage :

Le 22 septembre 2022

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 32

Votes exprimés :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA (à partir du point II), Madame Marie ARNOULT (jusqu'au point XI), Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Madame Maud TESSIER (suppléante de M. Philippe DENIAU), Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point XII Madame Marie ARNOULT à Madame Christine FAUQUET.

Excusé(s) : Monsieur Pascal GASNIER.

Secrétaire de séance : Madame Blandine BENOIST.

Délibération n°2022 – 09 – 18

Sport

Conventions de mise à disposition de la piscine Georges Vallerey au profit du SDIS d'Indre et Loire

Madame Christine FAUQUET, Vice-présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise et notamment la compétence « Développement et aménagement de l'espace sportif communautaire » de même que la définition de la piscine Georges Vallerey comme étant d'intérêt communautaire,

Vu le projet de convention de mise à disposition de la piscine Georges Vallerey annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 septembre 2022 ;

Considérant la demande d'utilisation de la piscine Georges Vallerey, sis 3 rue du Clos des Gardes à Amboise, par le SDIS d'Indre et Loire, afin d'y organiser leurs entraînements ;

Considérant la proposition du SDIS d'Indre et Loire d'assurer le recyclage PSE1 pour la collectivité ;

Considérant que les activités se déroulent à la piscine Georges Vallerey en attendant l'ouverture du centre aquatique intercommunal ;

Considérant que la convention de mise à disposition des locaux est conclue jusqu'à l'ouverture du nouvel équipement et pour une durée maximum d'un an à compter du 1^{er} septembre 2022, soit jusqu'au 31 août 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention en vue de la mise à disposition de la piscine Georges Vallerey au profit du SDIS d'Indre et Loire ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée au sport à signer ladite convention avec chacun des partenaires, ses annexes et tout document afférent à ce dossier.

Le Président,

Thierry BOUTARD

